

Veme République grandes thématiques

Les bornes chronologiques sont simples pour l'instant : 1958 à aujourd'hui puisqu'on y est encore.... 60 ans après

On peut intégrer de petits retours en arrière par la personnalité de de Gaulle... Si on excepte la biographie du personnage qui nous ramène au tout début du siècle, formation militaire, famille catholique, milieux monarchistes, la 1GM, le passage en prison, la poursuite de la carrière, l'écriture d'ouvrages sur l'armée pendant les années 1930... bref ! Sur la Veme elle même on ne doit pas négliger que de Gaulle a donné ses principes constitutionnels très tôt... C'est lors du discours de Bayeux du 16 juin 1946 qu'il évoque ces principes là. On ne revient jamais sur le contexte, qui pourtant permet de comprendre pourquoi à cette date-là, de Gaulle s'exprime sur ce sujet là...

De Gaulle était président du gouvernement provisoire jusqu'en janvier 1946 au moment où il claque la porte en désaccord avec la Chambre qui cherche alors à diminuer les dépenses militaires. Quelques mois plus tard, le référendum, prévu pour confirmer la constitution rédigée par cette Chambre, refuse le projet constitutionnel. Suivant les règles posées par de Gaulle lui même auparavant, la Chambre se dissout et des élections sont organisées pour le mois de juin 1946. C'est donc dans un double contexte d'élection à la deuxième constituante et d'anniversaire du débarquement que de Gaulle présente son projet d'une République dans laquelle l'exécutif fort tenu par un président prend le pas sur le législatif composé des députés qui représentent directement la nation. (La référence historique pour l'exécutif fort à cette époque est Napoléon III. Donc ne nous étonnons pas que lors de tel ou tel référendum lancé par de Gaulle, l'opposition rétorque par un « De Gaulle veut un plébiscite, il ne l'aura pas »)

Une fois écartée cette question des origines lointaines qui résident essentiellement dans le personnage de de Gaulle, les origines récentes sont plus connues et davantage abordées dans le secondaire. Tout d'abord le bilan de la IVe... Là encore, attention au biais historiographique. L'enseignement s'est cantonné pendant une grosse vingtaine d'années de répéter et de consolider les arguments des gaullistes en faisant un portrait catastrophiste de la IVe République. L'arrivée de Mitterrand à l'Elysée a entraîné un travail de recherche historique pour réévaluer ce bilan. Ainsi on met en évidence, au delà de l'échec, les réalisations pérennes (l'alliance atlantique, l'Europe, la Sécurité sociale...) et les conditions internationales agitées (guerre froide, décolonisation...) sans oublier la Reconstruction à mener. Dans ce bilan, l'élément le plus actif dans l'arrivée de la Veme est bien entendu la guerre d'Algérie. Mais attention, elle n'apparaît pas ici en elle-même mais comme élément -déterminant- du contexte, une mise sous pression de l'armée (défaite en Indochine), de la société (en métropole et en Algérie) et de l'Etat (à Alger comme à Paris)... Dernier point à propos de cette guerre, elle ne s'arrête pas avec l'arrivée de de Gaulle et se poursuit jusqu'en 1962 même si dès 1959 le président parle d'autodétermination. La Veme République naît dans la guerre, et c'est un des arguments de Mitterrand de dire que le Général a profité de la vague de la guerre pour arriver au pouvoir en bernant l'opinion publique, lui faisant croire qu'il pourrait résoudre le problème là où il savait pertinemment qu'il n'y avait pas de solution...c'est l'avis de Mitterrand en 1964 (cf *Le coup d'état permanent*)...

La Veme république est donc étudiée depuis près de 60 ans... On essaye de voir quels sont les angles de vue qui sont adoptés..

Une première approche aborde les aspects économiques et sociaux de cette Veme République. En effet, la Veme République est associée à la modernisation à la fois technique, économique et matérielle. Les films de Jacques Tati sont significatifs de ce passage d'un monde dominé par la ruralité à un monde dominé par l'urbain et les machines. (cf *Mon Oncle*, 1958). La modernisation depuis les années 1950 c'est aussi la jeunesse en masse des classes d'âge du « baby boom » qui entre dans la société de consommation. Les années 1960 correspondent véritablement à

ces « Trente glorieuses » dont parlait Jean Fourastié en 1979.. (n'oublions pas que la fondation d'Emmaüs par l'abbé Pierre, après avoir trouvé un nourrisson mort de froid dans sa caravane, date de 1954... en pleine période de ces « trente glorieuses »...). Il semble même que l'après guerre d'Algérie en France se traduit par un plongeon dans la société de consommation. Dans les années 1960 les projets les plus fous prennent corps, comme celui du Concorde, le nucléaire civil, les études sur le TGV.... La France des années 1960, donc celle de la Vème République et de de Gaulle est une France qui se veut résolument moderne, tournée vers l'avenir, la technologie. Associée aux question économique, il faut évoquer également le rôle de l'Etat dans l'économie et la société française. Depuis la *Crise de l'état-providence* (1981, P. Rosanvallon) la question se pose de manière accrue. Et les décisions prises par une majorité comme l'autre (depuis 1986 et les néo libéraux derrière J Chirac) vont dans le sens (mondial, il faut bien le dire...) d'un désengagement de l'Etat, de multiplications des économies nécessaires par le renchérissement du crédit et l'alourdissement consécutif du budget national... Là encore, principes et pratiques se confrontent.. Comment faire des économies sans mettre les citoyens en difficulté... citoyens qui votent régulièrement, bien entendue !!!! Devant ces décisions l'origine libérale, l'argumentaire opposé est très vaste, de la précarisation, voire la paupérisation, constatée, aux droits, imprimés dans la constitution (le préambule de 1946) jusqu'au *programme du CNR* de 1944 utilisé dans ce débat sur la place de l'Etat par d'anciens résistants qui n'ont pas hésité à se jeter dans le débat (S. Hessel). On a du mal à faire la différence entre la véritable analyse et le déclinisme (*Les trente piteuses* N. Baverez, 1998, et *La France qui tombe*, en 2006 par le même). Avant ces polémiques, le recul du secteur public industriel puis dans les services est un fait qui lui s'analyse.

Deuxième point d'entrée dans la Vème, le régime politique lui-même. Les choix constitutionnels ne sont pas hors du temps. Le bicaméralisme confirme non seulement une évolution française (le premier projet de constitution en 1946 a été refusé en partie parce qu'il ne contenait qu'une seule assemblée, un monocaméralisme d'extrême gauche trop associé à la période de la Convention – 1792-1795) mais aussi une situation que l'on trouve dans tous les pays occidentaux. Le renforcement de l'exécutif est là encore une tendance que l'on retrouve dans toutes les démocraties libérales dans cette deuxième moitié du XXe siècle. Le choix gaullien du scrutin majoritaire à deux tours correspond à une volonté déjà à l'oeuvre dans la IV eme pour trouver des majorités claires. Cela va à l'encontre d'une tradition républicaine et démocratique bien ancrée de la proportionnelle : si ce mode de scrutin peut brouiller la clarté des majorités, il est évident qu'il est davantage démocratique puisque un nombre plus important de mouvements peut arriver à être représenté. Le changement majeur est celui du chef du gouvernement. Dans la IV eme République, le président restait une image de l'Etat, loin de toute responsabilité, comme un monarque républicain, sans plus de pouvoir que la reine d'Angleterre. Dans la Vème République, le chef de l'Etat a davantage de prérogatives et le chef du gouvernement ne préside rien, même pas le conseil des ministres, perdant du coup son titre de « président du conseil » pour ne devenir que le « premier » des ministres.... Il est assez étonnant d'ailleurs de voir que c'est le président de la Vème que l'on présente souvent comme un monarque républicain, alors que le président français a, depuis 1958, bien plus de pouvoir qu'un monarque comme celui d'Espagne ou de Suède. Les relations entre le président et son premier ministre sont l'objet d'une étude attentive durant tout le régime. En effet ces relations sont primordiales dans la bonne marche du gouvernement. De Gaulle non seulement comme père de la constitution mais aussi comme sauveur du pays pratiquait une attitude très directive auprès d'hommes qu'il avait toujours eu dans son entourage. Ces relations sont un bon angle pour étudier le lien entre institutions et pratiques, ce qui est une problématique courante sur les régimes politiques. Là où la constitution dit que le premier ministre propose son gouvernement, il est clair que tous les présidents ont négocié la composition des cabinets avec leur premier ministre. Là où il est dit que le premier ministre présente sa démission au président, rien ne spécifie que celui-ci peut demander sa démission à celui-là (ce que fait de Gaulle en 1962 auprès de Debré) ni que le président peut s'arroger le droit de refuser cette démission (idem en 1962 mais avec Pompidou, quand celui-ci essuie une la motion de censure de l'Assemblée). Ces relations

deviennent le centre de la vie politique quand arrive l'improbable cohabitation que l'on voit plus bas... On pourrait lancer aussi l'idée des relations entre l'exécutif et le législatif... Là dessus il est clair que la période gaullienne correspond à une nette perte d'autonomie du législatif. Dès VGE certaines avancées permettent à celui-ci de retrouver une place plus importante. L'arrivée des socialistes en 1981 et plus encore la réforme des cinquante ans de la constitution en 2008 ont mis en place un système de balancier plus équilibré qu'auparavant. Mais cela n'a pas remis en cause l'extrême personnalisation du pouvoir du président, marque de l'époque... De fait aucun gouvernement n'a été renversé par une motion de censure de la Chambre depuis 1958.... Le cas est arrivé en 1962 et de Gaulle a répondu par la dissolution de l'Assemblée. Là encore, le père de la constitution a donné une direction. Mais cette dissolution par l'exécutif a une histoire depuis les cohabitations et la dernière en 1997 s'est retournée contre son auteur (J. Chirac qui n'a réussi qu'à avoir une majorité socialiste et donc de lancer la dernière cohabitation...). La dissolution n'est pas une originalité de la Vème. Dès la IIIe République ce dispositif existait et également dans la IV^{ème}... C'est une manière classique de résoudre un conflit entre les pouvoirs, comme en théorie le législatif a la possibilité de renvoyer l'exécutif (motion de censure). Depuis 1997, il n'y a plus eu de recours à la dissolution, ce qui est une conséquence du quinquennat, on va y venir, et vu l'efficacité de la dernière mouture, il paraît difficile d'y recourir désormais... Si l'on suit Donegani et Sadoun (*La Ve République. Naissance et mort*, 1998) qui justement prennent acte de cette dissolution ratée de 1997, le régime est mort bien avant la mort de son fondateur. Pour ces auteurs, la fin de la Vème est signée dès l'adoption du suffrage universel dans l'élection du président. Auparavant, et ce fut le cas pour l'élection de de Gaulle en 1958, le président était élu par un collège représentatif de 80 000 personnes mêlant des élus et des représentants de la société civile. Cette élection assurait l'arrivée au pouvoir de quelqu'un ayant des relations mais aussi loin des querelles partisans, détestées par de Gaulle. L'élection au suffrage universel venait comme une confirmation populaire des orientations de la politique du général, surtout avec la fin de la guerre d'Algérie et ses violences. Du coup, avec ce changement, le président devient un objet de lutte partisane. De Gaulle dut lui même en 1965 descendre dans l'arène alors que Mitterrand l'avait mis en ballottage, que le général n'avait d'ailleurs pas prévu.. C'est alors qu'il fut obligé d'intervenir dans les médias pour faire remonter sa popularité.

On vient d'évoquer la question de la cohabitation et c'est un point essentiel de l'histoire de la Vème. Mais avant de plonger dans les questions qu'elle suscita, il faut bien dire que la première réelle épreuve que connut la Vème fut l'alternance. La mort du fondateur eut peu de répercussions puisque les gaullistes avaient envahi les couloirs du pouvoir à la fin des années 1950. L'arrivée de VGE, plus libéral, s'étant déclaré contre le oui en 1969, ne changea pas la donne. C'est l'arrivée des socialistes et des communistes au gouvernement (une première depuis 1947!!) qui marqua les esprits : Mitterrand n'avait-il pas été un des plus grands pourfendeurs de la constitution de 1958 ?? De fait, le pouvoir aidant, Mitterrand ne remit pas en cause le fonctionnement des institutions. Sa marque posée avec l'aide de Robert Badinter en éliminant la peine de mort, amène le régime français dans une situation commune à la plupart des démocraties libérales de l'époque. Donc le passage à gauche de la Vème République ne change rien. En revanche les résultats désastreux des gouvernements de 1981 à 1986 font attendre le changement que personne n'imaginait : la cohabitation. Il faut tout de même remarquer que cette situation provoqua en France des débats innombrables là ou, par exemple aux Usa, cette cohabitation provoque bien moins de remous et est une situation somme toute assez fréquente... Pourquoi donc ce débat franco-français.. en écartant la réponse qui consiste à dire que les Français aiment débattre ! D'abord la cohabitation semble contraire à l'esprit de la constitution. C'est ce qu'on entend en 1986 dans les rangs des anciens gaullistes, Peyrefitte en tête, disant que, bien entendu, si de Gaulle avait été dans cette situation d'une élection législative allant à son encontre, il aurait démissionné. Ne l'a-t-il pas fait en 1969 sur le référendum de la régionalisation et de la réforme du Sénat ??? Ensuite cette situation met en évidence le caractère « diarchique » du régime : l'exécutif a deux têtes, et il vaut mieux pour la bonne marche du pays que les deux têtes soient du même bord. Cela a d'ailleurs eu sa traduction, dont une partie du personnel politique et médiatique n'a pas manqué de se moquer, puisque la

représentation de la France avait deux chefs de l'exécutif, il fallut dans plusieurs conférences internationales, deux chaises pour la France, le premier ministre (Chirac) refusant de laisser le président (Mitterrand) siéger seul. Il n'empêche que la cohabitation a été une bonne preuve de la solidité de la constitution. La première des cohabitations (il y en eut trois : 1986-1988, Mitterrand-Chirac/ 1993-1995, Mitterrand-Balladur/ 1997-2002, Chirac-Jospin) fut la plus tendue, provoquant publications et caricatures.. La deuxième fut plus cordiale, étant donné le caractère moins exubérant de Balladur, la maladie de Mitterrand et son certain retrait à la fin du mandat... On peut sans doute évoquer l'acceptation mitterrandienne de la perspective de Chirac président. La troisième fut la plus longue, sans que les tensions soient trop importantes. L'accord sur le quinquennat satisfaisait tout ce personnel politique, rendait impossible la cohabitation dans la situation normale, avec des mandats présidentiel et législatif de même durée. Ainsi, sauf si un président meurt et qu'un candidat adverse remporte l'élection, et excepté le cas d'une dissolution malheureuse comme celle de 1997, en conditions normales, il ne devrait plus y avoir de cohabitation... Reste un cas, improbable selon les instituts de sondages et les spécialistes de la politique : l'élection présidentielle étant la première, on pourrait imaginer que les élections législatives associées amènent une majorité d'un autre bord. Mais la dernière élection confirme bien l'avis des spécialistes : Macron et son tout nouveau mouvement REM a réussi le doublon présidence+assemblée alors que son mouvement était inconnu. Restons à l'affût, les citoyens réfléchissent et ménagent parfois certaines surprises ! Toujours est-il que le septennat était un héritage ancien (1848) qui avait provoqué des débats pour le réformer depuis les années 1970. Mais il a fallu les cohabitations pour retomber sur un fonctionnement proche de la constitution américaine faisant coïncider les élections de l'exécutif et du législatif. Parallèlement, la distinction gauche-droite, assez claire depuis l'affaire Dreyfus, perpétuelle au XXe siècle malgré les dissensions à gauche entre socialiste et communistes et entre communistes et extrême gauche, très nette avec l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, cette distinction semble s'atténuer avec les recettes libérales appliquées dès 1983 par cette gauche élue par une classe ouvrière en perte de vitesse et qui attendait autre chose.. D'où une grande déception et une confusion que certains utilisent. On ne peut manquer d'évoquer N. Sarkozy faisant référence à des images prises à gauche, G. Moquet ou J. Jaurès....

La vie politique et l'évolution des forces politiques peut être un autre axe de réflexion. En effet, depuis 1958, on a pu voir, de loin, la force du communisme s'étioler au point de passer d'un bon quart de l'électorat à une part inférieure à 5% dans les résultats électoraux. Cette descente aux enfers n'est pas attribuable à la seule chute de l'URSS puisqu'elle commence avec les années 1980, au moment où, proches des socialistes, les communistes sont au gouvernement. Cette chute commence avec les années 1980, les événements des années 89-91 ne faisant qu'en rajouter... L'autre force, qui a souvent récupéré les votes fuyant le PCF, c'est l'extrême droite et essentiellement le FN. A noter que l'élection de 2016 marque une étape sans doute : arrivée au 2eme tour prévue, incapacités médiatiques évidentes de M. Le Pen de s'imposer au débat face à Macron, volonté de réformer le parti, de lui donner un autre nom. Cela clôt une période de croissance depuis l'arrivée dans les municipalités en 1983 puis à l'Assemblée en 1986. Le refus de Chirac en 2002 de débattre avec JM Le Pen sonne comme un échec de la démocratie face à la virulence du chef de l'extrême droite, qui renoue avec le langage des orateurs de l'extrême droite du tournant des XIXe-XXe. La « banalisation » du FN est souvent abordée comme une tolérance insupportable d'un discours sentant l'idéologie nazie et non pas comme un aplanissement des thèmes les plus violents du FN des années 1970-1980. C'est peut-être un débat.. mais pas pour les copies. La renaissance de l'extrême gauche a pu être évoquée à l'occasion. Mais il ne faut sans doute pas trop s'illusionner. Les commémorations de mai 1968 ou les succès de J.-L. Melenchon ne doivent pas tromper. Ce qui semble tenir au cœur des Français est davantage l'égalité que l'égalitarisme. Les extrémistes indépendantistes bretons, catalans, basques ou corses ne font pas forcément recette. L'électorat cherche une voie d'autonomie ménageant un attachement que tout le monde sait vital, surtout en cette période de désengagement de l'Etat. Là encore attention aux copies !!!!

Le renouvellement récent du personnel politique de l'Assemblée marque peut-être là aussi

une nouvelle étape. Les discours ont fusé sur l'incapacité de ces nouveaux venus.. Qui sont encore là sans que la justice les poursuivent pour leurs erreurs plus qu'avant !

Sur la manière de gouverner, ce que l'on appelle parfois la gouvernance, il faut bien noter les changements importants de la Vème République à propos de la décentralisation. Celle-ci succède à des décennies de centralisation parisienne, qui n'est pas totalement éclipsée. La décentralisation arrive au pouvoir à partir des années 1980 et les premières lois lancées par G. Defferre (promoteur en 1956 de la loi cadre appliquée aux colonies pour une participation accrue aux affaires politiques en vue de leur indépendance). Mais ce mouvement profond ne se dément pas avec le retour de la droite, même si des aménagements existent. La France entre résolument dans une gestion décentralisée, alors qu'elle reste une et indivisible. La décentralisation est inscrite dans la constitution en 2003. Elle s'appuie à la fois sur un essai d'économie de l'Etat central, mais aussi sur le rapprochement de la démocratie des citoyens. L'élection au suffrage universel direct des conseillers départementaux et régionaux crée une vie politique locale sans connexion directe avec Paris. L'inconvénient de cette multiplication d'étages entre Paris et le citoyen est l'effet « mille-feuilles » qui semble un gouffre financier mais surtout complique les démarches, on le voit dans les grands aménagements à construire. Du coup les réformes sont en cours: diminution du nombre des régions, projets de fusions de départements comme on le fait pour les communes.. La difficulté se heurte à l'ancienneté de ces structures. La disparition de communes semble inconcevable pour les Français : c'est l'étage le plus proche des citoyens et celui qui a toujours entamé la marche vers la démocratie : à la fin du XIXe comme en 1944... Le département remonte, lui, à la Révolution... L'alignement sur les voisins européens risque à nouveau de mal passer si l'on s'attaque à ces structures qui comptent pour les citoyens.

On peut trouver un autre point de problématique avec la société française elle même... Cela émerge au delà des questions économiques évoquées plus haut. Si l'on se réfère aux derniers ouvrages, assez polémiques, du géographe C. Guilluy, « la France est une société américaine comme une autre ».. Aujourd'hui le constat est assez simple. Des classes moyennes en perte de vitesse, sans doute parce que grossies des anciennes classes ouvrières « tertiarisées » par les transformations de l'économie... Une précarisation en croissance, dans les villes comme ailleurs. Des inégalités encore plus fortes aujourd'hui qu'hier... Peut-on encore parler de « Jet Set » à l'heure des vols low cost ? Ainsi la vue sur la société française contemporaine est complexe. Faut-il évoquer *La Dissociété* de Jacques Généreux (2011, attention il y a deux volumes derrière et c'est un IEP...) pour voir les citoyens manquer le train de la solidarité... ? Les conditions de vie ont changé, ce n'est qu'une évidence. Le citoyen de 1958 n'avait pas forcément téléphone et télévision. Celui de 2018 est branché sur ordinateur et téléphone portable... Le modèle de la maison individuelle en banlieue progresse dans toutes les villes. La périurbanisation se constate partout. Mais les espaces abandonnés semblent en progression : petites villes, centres vides, zones de non-droit... Le désengagement de l'Etat se conjugue avec les logiques cumulatives de la métropolisation pour laisser à l'abandon certains pans de l'espace et donc certaines populations... D'où les efforts de connexions nécessaires. La logique du tout budgétaire entre en contradiction avec cet état providence qui n'en finit pas de dégonfler... même s'il n'est pas encore à plat. La question des populations les plus âgées est aussi une entrée: retraites et problèmes associés. Du coup un dynamisme aussi à retrouver alors que les plus de 60 ans, pas toujours connus pour favoriser les changements risqués, sont de plus en plus nombreux. Les écarts de développement à l'intérieur de la société posent aussi question. Tout comme les axes de la formation. Internationalement réputée la formation française semble incapable de trouver une bonne solution pour sa réforme. Les universités se dépeuplent. Les formations privées se multiplient. Les pôles d'excellence existent et réussissent. Mais leur accès est limité... La formation des élèves provient de cette idée révolutionnaire qu'il faut donner à tous l'instruction pour que la Nation profite de l'intelligence de tous, quelle que soit l'origine sociale. Cette ascenseur social que fut l'enseignement est aujourd'hui tari. La société du XXe siècle n'est pas celle du tournant XIXe-XXe. Le degré d'efficacité attendue du système scolaire dépasse largement les attentes initiales. Là où le XIXe voulait former des

citoyens, le XXIe en attend des savants et intellectuels et quelques techniciens... Tout le discours sur l'égalité et la formation citoyenne ne semble pas adapté aux attentes. Equation difficile pour les responsables et les acteurs du domaines.. Alors que se multiplient les écoles et formations privées...

Bibliographie

M. Ferro, *Histoire de France*, O. Jacob, 2001

S. Berstein & P. Milza, *Histoire de la France au XXIe siècle*, Complexe, 2006

J.-F. Sirinelli, *La France de 1914 à nos jours*, PUF, 2004

J.-F. Sirinelli dir., *Dictionnaire de la vie politique française au XXIe siècle*, PUF, 1995.

J. Marseille, *Nouvelle Histoire de la France*, Perrin, 1999.

à voir également

la *Nouvelle Histoire de la France Contemporaine* éditée par le Point Seuil en plusieurs volumes.

Pour plus de détails :

M. Winock, *Les élections présidentielles en France, 1958-2012*. Tempus, 2016

J.-M. Donegani & M. Sadoun, *La Ve République. Naissance et mort*. Folio, 1998